

# Principes directeurs pour la gestion des déchets et des ressources 2030



## 1. L'économie et la société agissent de manière responsable et volontaire.

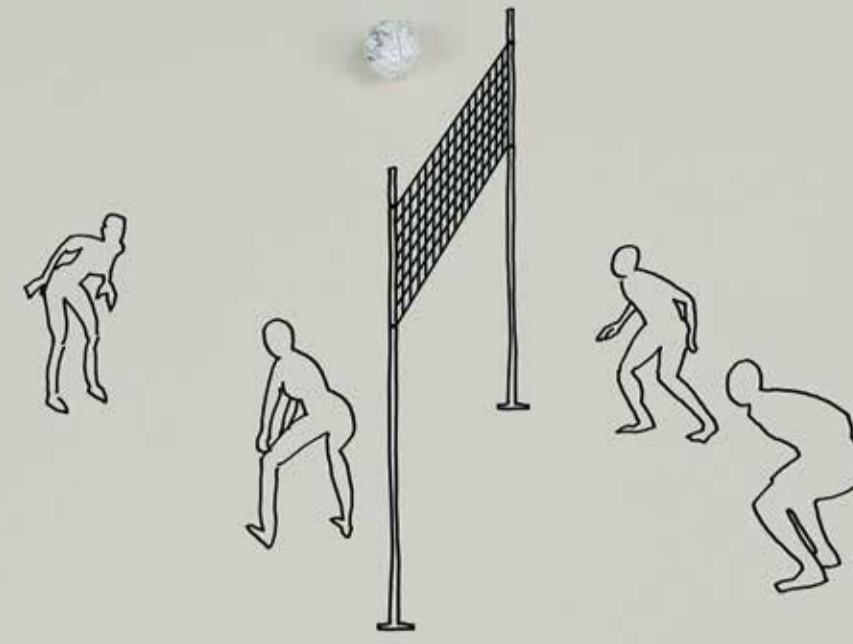


Dans le sens de la responsabilité individuelle, l'économie et la société s'engagent pour une utilisation parcimonieuse des ressources.

L'État agit subsidiairement dans la gestion des déchets et se charge exclusivement des tâches que les privés ne sont pas à même de réaliser aussi bien et efficacement.

Si des interventions de l'État sont néanmoins nécessaires dans la gestion des déchets et des ressources en Suisse, alors ses interventions doivent être décidées sur la base de critères clairs et vérifiables. L'État observe de manière prévisionnelle les développements, intervient si nécessaire dans un rôle de coordinateur ou modérateur et veille à garantir avec des moyens appropriés la sécurité de la valorisation ou de l'élimination des déchets.

## 2. Le marché de la valorisation des déchets doit s'orienter vers une concurrence loyale entre les différents acteurs.



Des conditions-cadres identiques et fiables valent pour tous les acteurs du marché, privés ou étatiques.

Les processus de valorisation indispensables sont garantis à tout moment malgré la variabilité des prix des matières premières.

L'État crée, lorsque cela est nécessaire, les conditions garantissant l'élimination des déchets non valorisables dans le respect de l'environnement.

## 3. La production de déchets est évitée autant que possible.



Un découplage entre la quantité de déchets et la croissance du PIB est visé.

Les incitations négatives conduisant à des déchets évitables, sont supprimées.

La réduction de la production des déchets ne doit pas conduire à une augmentation de l'impact global sur l'environnement.

L'optimisation de l'économie circulaire s'opère en priorité par la coopération étroite de tous les acteurs impliqués.

Les substances polluantes sont retirées du cycle de matière.

Si le cycle ne peut pas être fermé, une utilisation en cascades doit être visée.

Le développement de produit dans le sens d'une conception écologique est un facteur clé pour une économie circulaire optimale.

## 4. Les matières premières circulent de façon optimale en circuits fermés.



Chaque participant assume la responsabilité pour son domaine dans le cycle de vie d'un produit, ce qui suppose une bonne coordination.

Les producteurs font tout leur possible pour que leurs produits puissent être durablement valorisés ou déposés en décharge. Les informations correspondantes et requises sont à mettre à disposition du commerce de détail et des consommateurs. Lorsque cela est opportun, des systèmes de recyclages assurent une valorisation optimale.

Pour les flux matériels pertinents pouvant être fermés en cycle, on examinera l'opportunité de solutions de branche facultatives.

Les consommateurs sont responsables de la bonne utilisation, gestion et élimination des produits.

## 6. Les matières premières primaires et secondaires sont exploitées en Suisse de façon durable.



Les matériaux de déconstruction sont traités et réintroduits dans le cycle économique. Des matériaux de construction minéraux conformes aux normes sont produits aussi bien à partir de sources primaires que secondaires.

De manière générale, l'utilisation de matières premières secondaires est favorisée par rapport à l'utilisation de matières premières primaires, ceci pour autant que cette préférence aille dans le sens d'une durabilité accrue.

Les normes de construction favorisent la mise en œuvre de proportions aussi élevées que possible de matériaux de construction secondaires dans les produits de construction.

En tant que maître d'ouvrage, les pouvoirs publics encouragent l'utilisation des matériaux de construction secondaires.

## 7. Les mesures visant à éviter et surtout à valoriser les déchets sont priorisées sur la base de leur efficacité économique et écologique.



Lorsqu'elles occasionnent des coûts économiques, les nouvelles mesures sont introduites en priorité là où elles entraînent un effet écologique maximal pour un coût minimal.

Les mesures déjà mises en œuvre sont examinées périodiquement quant à leur efficacité et efficacité, et adaptées le cas échéant.

Le recyclage se fonde sur la recherche d'un optimum écologique et économique, et non pas sur des taux de recyclage.

Le financement a lieu selon le principe de couverture des frais par le pollueur/payeur.

Les taxes de financement et les taxes d'incitations sont indiquées séparément.

Les exploitants de systèmes financés par des taxes s'engagent à divulguer leurs flux de matières et flux financiers.

## 8. La transparence au niveau des flux de matières et des flux financiers constitue la base de toute optimisation des systèmes de gestion des déchets.



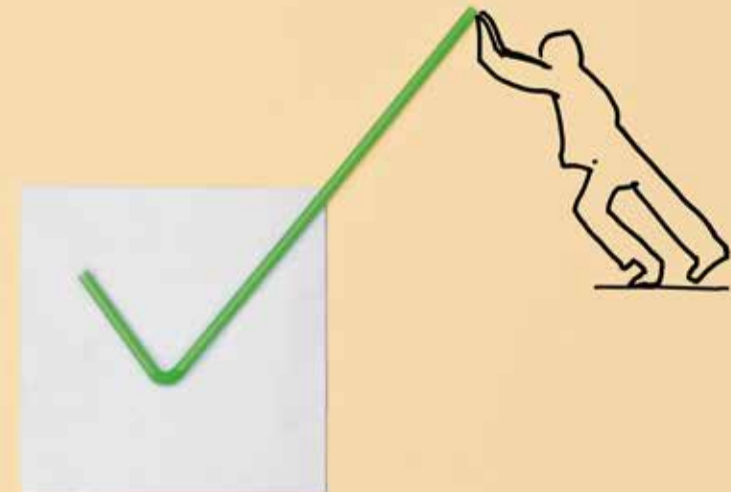
La valorisation et le traitement des déchets s'opèrent en minimisant les effets néfastes et incommodes.

La poursuite du développement continu des systèmes de gestion s'opère conformément à l'état de la technique reconnu dans la branche.

Lors de l'élimination de déchets suisses à l'étranger, il convient de respecter des standards comparables à ceux en vigueur en Suisse.

La valorisation énergétique des déchets doit s'opérer en priorité en Suisse.

## 9. Des standards élevés sont respectés dans le cadre de la valorisation et du traitement des déchets.



## 10. La conception et le développement des systèmes de gestion des déchets visent à optimiser les coûts, les bénéfices pour l'environnement et la satisfaction du client.



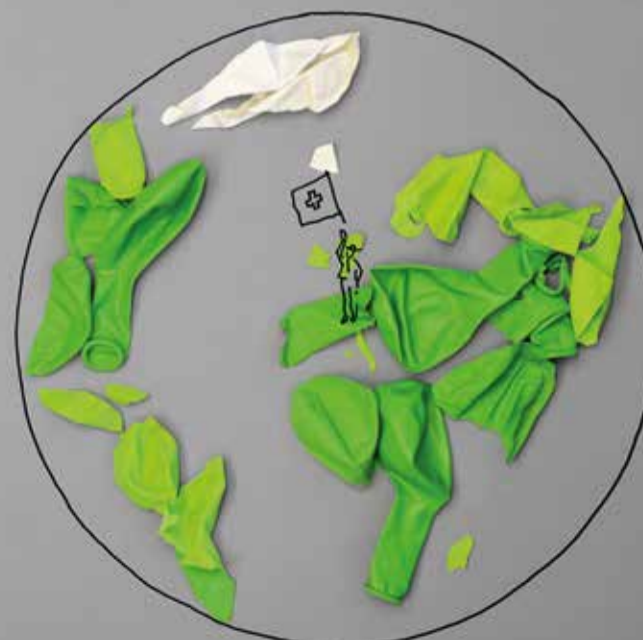
Les systèmes de gestion des déchets sont conçus de sorte à assurer une valorisation écologique d'une grande partie des déchets à un coût acceptable.

Les systèmes de gestion sont conçus dans toute la Suisse de sorte à être facilement compréhensibles et pratiques pour le remettant des déchets.

Les systèmes de gestion des déchets sont harmonisés. Au besoin, les régions limitrophes des pays voisins sont prises en compte dans la perspective d'harmonisation.

Les facteurs de succès importants pour un bon fonctionnement des systèmes de gestion des déchets sont la communication, l'information et la sensibilisation.

## 11. Grâce à l'innovation et aux technologies de pointe, l'approche suisse de la gestion des déchets et des ressources a un effet de levier important sur le plan international.



La Suisse exporte les technologies développées en matière de gestion des déchets et des ressources.

Les concepts, le savoir-faire et les technologies suisses de gestion des déchets et des ressources contribuent à apporter des solutions face aux défis globaux.

L'État s'engage pour des conditions-cadres propices à la réalisation de projets pilotes innovants.